

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU MARDI 17 JUIN 2025

Le mardi 17 juin 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 10 juin 2025, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, , Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, , M. MALLO, , M. PECHENARD, , M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, Mme TOURY

Sont arrivés en cours de séance :

Mme LUBIN-NOËL à 19H06
Mme MAMAN à 19H11
Mme PEREZ à 19H45

Sont partis en cours de séance :

/

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BERTHAULT donne pouvoir à M. BOULARD
M. DE LIVONNIÈRE donne pouvoir à Mme TOURY
Mme DUMAS donne pouvoir à Mme BOUGERET
M. GOSSAIN donne pouvoir à M. PERIFAN
Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL
M. ZIADY donne pouvoir à M. DASSIE

Excusés :

M. BOHBOT
Mme KOBON-MONNET

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (25 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172025020)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172025021)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 (172025022)
- IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2025 DGRI 9 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

17 2025 023 Adoption du Budget supplémentaire 2025

2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

2025 DAC 167 Subventions (28.000 euros) à quatre structures culturelles pour des résidences en centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir

2025 DAJ 2 Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

2025 DFPE 27 Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2025 DFPE 46 Subventions (1 483 481 €), avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 107 Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

2025 DFPE 128 Subvention (5 120 865€) et avenants n°1 FRANCE HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance

2025 DDCT 113 Subventions (99040 euros) à 29 associations pour le financement de 43 projets dans les quartiers politique de la ville du 17ème arrondissement (2ème enveloppe EDL 17)

2025 DDCT 117 Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (763 965 euros)

2025 DDCT 122 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (106 000 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

2025 DPMP 4 Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.

2025 DJS 17 Subventions (100 400 euros) à huit associations sportives (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)

2025 DJS 102 Attribution d'un contrat de concession de travaux sur le site des Tennis Pereire situés 119 Bd Pereire à Paris 17ème.

172025024 Jardin pédagogique Bernard Lafay

2025 DAE 22 Conventions, avenant à convention et subventions (451 000€) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2025 DASCO 57 Caisse des écoles du 17ème arrondissement - Attribution d'une subvention complémentaire (238 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2025 DEVE 67 Subventions (130 000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

2025 DSOL 77 Signature de 31 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions

2025 DSOL 78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

2025 DSOL 110 Subventions (446 000 euros) et conventions à 27 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2025 DTEC 30 Dérogation, pour des bâtiments, à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur en zone de développement prioritaire

2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

2025 DASCO 14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

2025 DJS 59 Subventions (220.000 euros), conventions et avenants avec 10 associations jeunesse (10e, 17e, 19e, 20e) afin de soutenir l'accès aux droits.

2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10e, 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2025 DJS 61 Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

2025 DJS 97 Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE pour la gestion des Centres Paris Anim' La Jonquière et son annexe Louis Loucheur (17e).

2025 DAC 262 Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

2025 DAC 267 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DLH 121 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat

2025 DLH 133 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DU 85 Vente de trois lots de copropriété (lots n° 54, 101 et 102), 13 rue d'Armaillé (17e).

2025 DU 107 Déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29 avenue de Villiers (17e).

V. Vœux

V172025039 Vœu rattaché au projet de délibération 2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires - Relatif à une meilleure régulation des Vélos à assistance électrique en libre-service sur l'espace public

V172025037 Vœu relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux

V172025038 Vœu relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris

V172025036 Vœu relatif au tri et à la réduction des déchets

DELIBERATION N° 17-25-129

OBJET : 172025020 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 10 juin 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 17 juin 2025 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 11 juin 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 13 juin 2025.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement des projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2025 DAC 166 ; 2025 DSOL 77 ; 2025 DSOL 78 ; 2025 DJS 59 ; 2025 DJS 60 ; 2025 DJS 61 ; 2025 DJS 062 ; 2025 DJS 97 ; 2025 DTEC 30) ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 12 juin 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 32 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-130

OBJET : 172025021 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 juin 2025 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : *M. Paul HATTE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.*

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-131

OBJET : 172025022 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 juin 2025

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.*

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-132

OBJET 172025023 Adoption du Budget supplémentaire 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu l'article L. 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission réunie le 30 avril 2025 en application dudit article L. 2511-45 ;

Vu la délibération 2025 DFA 18 adoptée lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification de l'exécutif parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025023

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-133

OBJET 2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 166

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-134

OBJET 2025 DAC 167 Subventions (28.000 euros) à quatre structures culturelles pour des résidences en centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération par laquelle madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre structure s culturelles au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 167

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-135

OBJET 2025 DAJ 2 Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représenté e par Madame la Maire de Paris propose la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAJ 2

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-136

OBJET 2025 DFPE 27 Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association La Croix Rouge Française et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Croix Rouge Française,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 27

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-137

OBJET 2025 DFPE 46 Subventions (1 483 481 €), avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association GAN MENAHEM et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association GAN MENAHEM,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 46

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-138

OBJET 2025 DFPE 128 Subvention (5 120 865€) et avenants n° 1 FRANCE HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association France Horizon et la Ville de Paris,

Vu le traité de fusion à compter du 1^{er} avril 2025 au profit de l'association France Horizon,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association France Horizon,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 128

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-139

OBJET 2025 DFPE 107 Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention totale de 464 500 euros à dix associations et la signature de conventions et avenant,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 107

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-140

OBJET 2025 DDCT 113 Subventions (99040 euros) à 29 associations pour le financement de 43 projets dans les quartiers politique de la ville du 17ème arrondissement (2ème enveloppe EDL 17)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 113

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-141

OBJET 2025 DDCT 117 Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (763 965 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 117

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-142

OBJET 2025 DDCT 122 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (106 000 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 122

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-143

OBJET 2025 DPMP 4 Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 22 associations parisiennes et une SCOP œuvrant pour la Politique de la Ville et la signature de conventions ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle Madame la Maire de Paris a signé le contrat de ville parisien 2024- 2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle Madame la Maire de Paris a adopté la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DPMP 4

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-144

OBJET 2025 DJS 17 Subventions (100 400 euros) à huit associations sportives (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles

L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10- 1 ;

Vu le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article

10- 1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à huit clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 17

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-145

OBJET 2025 DJS 102 Attribution d'un contrat de concession de travaux sur le site des Tennis Pereire situés 119 Bd Pereire à Paris 17ème.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le codé général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 1er, 2, 3 et 4 juillet 2025, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris lui propose d'autoriser la signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation des tennis Pereire situés 119, Bd Pereire Paris 17ème,

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 102.

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-146

OBJET 2025 DGRI 9 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115- 1, L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul HATTE, Conseiller de Paris. ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2025 DGRI 9

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 28

DELIBERATION N° 17-25-147

OBJET 172025024 Jardin pédagogique Bernard Lafay

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 14 et 15 novembre 2011 concernant la convention cadre pour la mise à disposition de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Paris à des associations en vue d'y créer ou d'y animer des jardins collectifs dans le respect de la charte petites

Mains Vertes, à titre gracieux compte tenu du caractère non lucratif de ces activités et de leur contribution à l'intérêt général ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération, par lequel Monsieur Geoffroy Boulard, Maire du 17^{ème} arrondissement lui propose de signer avec l'association « Cambrousse » la convention mettant à leur disposition une parcelle de terrain située sur la Promenade Bernard Lafay au 226 rue de Courcelles (17^e) pour un usage de jardin pédagogique ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025024

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-148

OBJET 2025 DAE 22 Conventions, avenant à convention et subventions (451 000€) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivants, L1511- 3 et les suivants, et les articles L2224- 13 et les suivants ;
Vu l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541- 1 et les suivants ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile- de- France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 17 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec 16 d'entre elles et un avenant à convention,

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 22

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-149

OBJET 2025 DASCO 57 Caisse des écoles du 17ème arrondissement - Attribution d'une subvention complémentaire (238 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ; L.3211- 1 ;

Vu la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.521- 1, L.533- 1 et R.531- 52 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 103 du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 117 du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025- 2027 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire avec la Caisse des écoles du 17ème arrondissement ;

Vu la délibération 2024 DASCO 134 du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 attribuant à la Caisse des écoles du 17ème arrondissement une subvention de 8 500 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention complémentaire pour 2025 d'un montant de 238 000 euros pour la Caisse des écoles du 17ème arrondissement au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 57

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-150

OBJET 2025 DEVE 67 Subventions (130 000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement de subventions de la Ville de Paris à 15 associations pour leurs actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire et la signature de convention de financement avec 11 de ces associations ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement entre la Ville de Paris et l'association L'école comestible jointe à la présente délibération ;

Vu l'avenant à la convention annuelle de fonctionnement entre la Ville de Paris et l'association Food Sweet Food jointe à la présente délibération ;

Vu les conventions annuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et Bokawa, ASTS, Clichés urbains, Espace 19, La Fondation de l'Armée du Salut, La Petite Rockette, Solidaya, We love green, jointes à la présente délibération ;

Vu l'avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement entre la Ville de Paris et l'association Florimont ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DEVE 67

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-151

OBJET 2025 DSOL 77 Signature de 31 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 77 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 31 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris, et propose la fixation des subventions complémentaires au fonctionnement de ces équipements de la Ville de Paris à 1 761 033 euros au titre de l'année 2025.

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 77

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-152

OBJET 2025 DSOL 78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions dans le cadre de 21 avenants à 19 conventions pluriannuelles d'objectifs et à 2 conventions annuelles, de 2 conventions pluriannuelles d'objectifs et d'une convention annuelle avec les 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale, fixant le montant total des subventions de la Ville de Paris à 455 050 euros au titre de l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 78

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-153

OBJET 2025 DSOL 110 Subventions (446 000 euros) et conventions à 27 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2025 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 28 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 110

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-154

OBJET 2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2019- 1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités comportant des dispositions relatives à l'autopartage dans le code des transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122- 1- 3 4° ;

Vu le Code des Transports, et notamment l'article L. 1231- 17

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec les trois attributaires de l'appel à candidatures pour l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre- service sans station d'attache à Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 49

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-155

OBJET V172025039 **Vœu rattaché au projet de délibération 2025 DVD 49 - Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires - Relatif à une meilleure régulation des Vélos à assistance électrique en libre-service sur l'espace public**

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les nouvelles modalités d'exploitation des vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service sans station d'attache ont pour but de limiter le nombre d'opérateurs, ainsi que le nombre de VAE sur l'espace public ;

Considérant que l'appel à candidatures lancé en 2024 prévoyait également de garantir un déploiement équilibré et de mieux partager l'offre de stationnement pour les vélos sur l'espace public ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation, trois opérateurs ont été sélectionnés : Dott, Lime et Voi Technology ;

Considérant les débordements précédemment constatés sous le précédent contrat d'exploitation avec deux de ces opérateurs, notamment le stationnement anarchique sur l'espace public ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de vélos autorisés par opérateur et par voie de conséquence l'augmentation du nombre de VAE en libre-service attendus, estimé à 18 000 ;

Considérant la possibilité par ailleurs offerte aux usagers des VAE en libre-service de stationner sur les arceaux vélos fixes installés sur l'espace public, alors que le nombre de ces arceaux n'est pas suffisant dans certains quartiers et arrondissements ;

Considérant par exemple que le 17^e arrondissement compte 4 009 arceaux vélos ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024039

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-25-156

OBJET 2025 DTEC 30 Dérogation, pour des bâtiments, à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur en zone de développement prioritaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L2224- 38 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.712- 1 à L.712- 5 du code de l'énergie ;

Vu les articles R.712- 1 à R.712- 14 du code de l'énergie ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid ;

Vu la convention de concession du 10 décembre 1927 entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) pour la distribution de la chaleur à Paris, modifiée par les avenants n° 1 du 1^{er} mars 1930, n° 2 du 3 juin 1933, n° 3 du 26 mars 1948, n° 4 du 27 janvier 1954, n° 5 du 13 juin 1983, n° 6 du 9 janvier 1987, n° 7 du 10 juin 1993, n° 8 du 20 décembre 2004, n° 9 du 7 avril 2009, n°10 du 25 juillet 2012, n°11 du 17 septembre 2020, n°12 du 28 juillet 2022 ; n°13 du 5 janvier et n°14 du 21 février 2024.

Vu la délibération 2022 DVD 69 du Conseil de Paris en date du 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 relative au classement du réseau de chaleur parisien et à la définition de la zone de développement prioritaire ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'autoriser les demande s de dérogations au raccordement au réseau de chaleur urbain pour les quatre bâtiments situés en zone de développement prioritaire.

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17^{ème} arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DTEC 30

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-157

OBJET 2025 DASCO 14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521- 10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013- 77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 14

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-158

OBJET 2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2024/2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 38

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-159

OBJET 2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), de subventions d'équipement (17 300 euros), et de subventions pour (76 276 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 47

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-160

OBJET 2025 DJS 59 Subventions (220.000 euros), conventions et avenants avec 10 associations jeunesse (10e, 17e, 19e, 20e) afin de soutenir l'accès aux droits.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 10 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 59

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-161

OBJET 2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10e, 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 56 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 60

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-162

OBJET 2025 DJS 61 Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122- 22 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 58 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 61

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-163

OBJET 2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 85 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 62

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-164

OBJET 2025 DJS 97 Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE pour la gestion des Centres Paris Anim' La Jonquière et son annexe Louis Loucheur (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ainsi que les articles L.1410- 1 à L.1410- 3, L.1411- 1, L.1411- 3 à L.1411- 19;

Vu le Code de la commande publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du Conseil du 17e arrondissement en date du 7 mai 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 juin 2024 ;

Vu la délibération 2024 DJS 95 du 10 juillet 2024 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des Centres Paris Anim' La Jonquière (et son annexe Louis Loucheur) et Interclub 17 ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L.1411- 5 du Code général des collectivités territoriales en date du 18 mars 2025, par lequel a été émis un avis favorable à l'engagement de négociations entre la Ville de Paris et l'association ACTISCE ;

Vu le rapport de la Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 97

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-165

OBJET 2025 DAC 262 Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept comités d'arrondissement et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par **M. Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;**

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 262

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-166

OBJET 2025 DAC 267 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations historiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 267

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-167

OBJET 2025 DLH 121 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris

Habitat

2025 DLH 121 – 2 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat – Garantie du prêt PAM pour un programme de réhabilitation du groupe « Berthier » (17e) comprenant 1019 logements sociaux

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2015 DLH 124- 2 du Conseil de Paris en date des 29 et 30 juin et 1er et 2 juillet 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'acquisition- conventionnement du groupe « Berthier » (17e) comprenant 1019 logements sociaux (306 PLA I, 407 PLUS et 306 PLS) par Paris Habitat ;

Vu le contrat de prêt n° 172241 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder ou modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes d'acquisition- amélioration et de réhabilitation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 121

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-168

OBJET 2025 DLH 133 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 133.- 3 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP –Garantie des prêts pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 97- 105 rue de la Jonquière, 2-4-8-20 rue Bessières et 6-7-10 impasse du Pèlerin (17e)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2015 DLH 265 du Conseil de Paris en date du 23 novembre 2015 accordant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par la RIVP situé 97- 105 rue de la Jonquière, 2-4- 8-20 rue Bessières et 6-7-10 impasse du Pèlerin (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°17228 5 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 133

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-169

OBJET 2025 DU 85 Vente de trois lots de copropriété (lots n° 54, 101 et 102), 13 rue d'Armaillé (17e).

2025 DU 85-1° Vente à AXIMO de deux lots de copropriété (n° 101 et 54), 13 rue d'Armaillé (17e) en vue de réaliser trois logements locatifs sociaux.

Le conseil d'arrondissement ;

2025 DU 85-2° Vente par adjudication d'un lot de copropriété (lot 102) 13 rue d'Armaillé (17e)

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L 302-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2254-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 qui adopte le Programme Local de l'Habitat (PLH) entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 modifiant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 20 novembre 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique ;

Vu l'acte notarié du 31 janvier 1920 portant acquisition par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier situé 13 rue d'Armaillé à Paris (17e) ;

Vus ensemble l'état descriptif de division et le règlement de copropriété du 4 septembre 1997 portant sur l'ensemble immobilier situé 13 rue d'Armaillé à Paris (17e) ;

Vu la lettre de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de la transition écologique du bâti en date du X mai 2025 proposant à AXIMO d'acquérir les lots de copropriété 101 et 54 situés 13 rue d'Armaillé à Paris (17e) ;

Vu les avis du Service Local du Domaine de Paris en date des 28 avril et 22 mai 2025 ;

Vu le projet en délibération 2025 DU 85-1° en date des par lequel Mme la Maire de Paris propose notamment de céder à AXIMO deux lots de copropriété 101 et 54 situés 13 rue d'Armaillé à Paris 17e, dans l'ensemble immobilier cadastré AG n° 61, aux conditions prévues en annexe à la présente délibération en vue de lui permettre d'y réaliser trois logement locatifs sociaux ;

&

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu l'état descriptif de division en 53 lots du 4 septembre 1997 ;

Vu l'avis du Service local du Domaine de Paris du 28 avril 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris du 28 mai 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris a acquis par acte notarié du 31 janvier 1920 un immeuble situé 13 rue d'Armaillé à Paris 17e, composé de trois bâtiments faisait partie du domaine privé de la Ville de Paris, et dont la cession progressive a été initiée au milieu des années 1990 ;

Considérant que, entre 1999 et 2016, 38 lots ont été cédés par adjudication (548/1032ème des parties communes générales) puis 12 au bailleur social AXIMO (220/1032ème des parties communes générales) ;

Considérant que la Ville reste aujourd'hui propriétaire de 3 lots : les lots 101 et 102 qui occupent chacun la moitié d'un immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol bénéficiant de la jouissance exclusive de la moitié d'un jardin situé sur l'arrière du bâtiment ; le lot 54, petit édifice indépendant situé au rez-de-chaussée du bâtiment B et accessible par la cour ;

Considérant que la Ville de Paris n'a aucun intérêt à conserver ces lots dans son patrimoine ;

Vu le projet en délibération en date du 2025 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'autoriser la mise en vente du lot de copropriété 102, situé 13 rue d'Armaillé (17e), par voie d'adjudication publique en chambre des notaires à Paris, sur une mise à prix de 760 000 € ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DU 85

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 1

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-170

OBJET 2025 DU 107 Déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29 avenue de Villiers (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241- 1;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 20 septembre 2024;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 14 mai 2025 ;

Vu le constat de désaffectation de l'immeuble communal situé 29, avenue de Villiers à Paris 17e établi par la Direction du Logement et de l'Habitat en date du 12 mars 2025 ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de prononcer le déclassement du domaine public de l'immeuble communal susvisé et de donner son accord à la cession par voie d'adjudication publique de ce bien aux conditions validées par le Conseil du Patrimoine le 14 mai 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire de l'immeuble situé 29, avenue de Villiers à Paris 17e arrondissement pour l'avoir acquis par exercice de son droit de préemption, le transfert de propriété au bénéfice de la Ville de Paris ayant été constaté par acte notarié en date du 30 octobre 1978 ;

Considérant que cet immeuble est vacant depuis le 7 janvier 2025 et que la Ville de Paris n'a pas d'intérêt à en conserver la propriété ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, Adjointe au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DU 107

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 0

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-25-171

OBJET V172025037 Vœu relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que le programme Energieculteurs, développé par la Mairie de Paris et soutenu par la région Ile-de-France, prévoyait d'accélérer le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics et à Paris, dans le cadre d'un investissement de 10 millions d'euros ;

Considérant que l'exploitation de ce potentiel solaire permet de produire localement de l'énergie solaire tout en maîtrisant la facture énergétique des équipements publics ;

Considérant que l'énergie ainsi produite permet à ces bâtiments publics d'atteindre un taux d'autoconsommation performant et permet également d'alimenter d'autres bâtiments, à proximité ;

Considérant par exemple, que les 66 panneaux installés en avril 2024 sur les toits de l'école situé 38 boulevard de Reims dans le 17e ont permis en un an d'économiser 4 500 € TTC sur sa facture d'électricité, en couvrant 18% de sa consommation et en alimentant par ailleurs le conservatoire voisin ;

Considérant que l'installation a coûté 67 000 €, comprenant une subvention de 25 000 € de la Région Ile-de-France ;

Considérant que huit autres établissements scolaires et équipements sportifs dans le 17e ont d'ores et déjà été identifiés pour accueillir une telle installation, notamment la piscine Marjorie Gestring (Champerret) ou le Collège Boris Vian ;

Considérant les enjeux écologiques liés au développement des énergies renouvelables et les économies qu'elles génèrent ;

Considérant l'impérieuse nécessité de poursuivre l'effort entamé par le programme Energieculteurs, y compris s'il implique des dépenses d'investissement, dans la mesure où elles seront par la suite amorties et où une partie peut être prise en charge par les collectivités partenaires, comme la Région Ile-de-France ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- Poursuive le déploiement en 2025-2026 des centrales solaires sur les toitures des bâtiments publics et équipements municipaux
- Communique le budget d'investissement central exécuté dans le cadre du programme Energieculteurs pour la mandature 2020-2026.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024037

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-172

OBJET V172025038 Vœu relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant les plaintes régulières de riverains gênés par le bruit des moteurs des camions-bennes ;

Considérant le plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 de la Ville de Paris et ses engagements pour améliorer l'environnement sonore des Parisiens ;

Considérant que plusieurs centaines de camions sont tous les jours en circulation afin de collecter les déchets des habitants de la ville ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à réduire la pollution et le bruit que la collecte peut générer, notamment en optant pour le gaz naturel pour véhicules, énergie propre qui produit 25% de CO2 en moins par rapport aux autres carburants ;

Considérant que les véhicules roulant au gaz naturel pour véhicules demeurent plus bruyants que les véhicules électriques ;

Considérant que SEPUR a mis en place en 2023 une collecte 100% électrique dans le 13^e arrondissement ;

Considérant les innovations technologiques en matière de recharge et de batteries pour les poids lourds a considérablement renforcé l'autonomie des véhicules ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- Communique un état des lieux et l'ambition de la Ville en matière d'électrification de la flotte municipale de véhicules de collecte des déchets.

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024038

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-25-173

OBJET V172025036 Vœu relatif au tri et à la réduction des déchets

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant qu'en juin 2014, la Ville de Paris s'est engagée dans une stratégie zéro déchet, visant à mettre fin aux problèmes de propreté urbaine et à réduire l'enfouissement de déchets valorisables ;

Considérant qu'en 2022, les Parisiens ont produit en moyenne 450 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant, un chiffre en augmentation (+5,8 % depuis 2021) ;

Considérant le retard pris par Paris en la matière puisque selon l'INSEE pour 430 kg de déchets ménagers attribués à un habitant de la capitale, 303 kg sont des ordures ménagères, jetées dans la poubelle verte ce qui représente plus de 70 % des déchets produits par un Parisien en un an, contre 61 % en Île-de-France et 45 % au niveau national ;

Considérant que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de 65 % de valorisation des déchets d'ici 2025 ;

Considérant que les habitudes de consommation (livraisons, restauration rapide, pique-niques) génèrent une part croissante d'emballages jetables non recyclés ;

Considérant que certains espaces publics, très fréquentés en période estivale (berges, parcs, places), sont particulièrement exposés à une accumulation de déchets jetables, mal triés, voire abandonnés sur la voie publique ;

Considérant que la Ville de Paris a exprimé sa volonté de réduire de 100 000 tonnes les déchets collectés chaque année d'ici 2030, objectif qui nécessite une évolution des comportements et une action renforcée sur les déchets évitables ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Expérimente la création de zones "zéro emballage jetable" dans les parcs, les berges et les places fortement fréquentées, en incitant tous les usagers à venir sans emballage jetable, en lien avec les commerçants, les acteurs associatifs et les services de propreté de la Ville.
- Organise en lien avec cette expérimentation une campagne de communication d'ampleur, via la diffusion d'un guide du tri, déployée à l'échelle des arrondissements, pour renforcer la sensibilisation au tri des déchets, en ciblant plus particulièrement les copropriétés, les commerces de proximité et les lieux de restauration

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024036

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

- 17-25-129 17 2025 020 Adoption de la procédure d'urgence
- 17-25-130 17 2025 021 Désignation du secrétaire de séance
- 17-25-131 17 2025 022 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 20 mai 2025
- 17-25-132 17 2025 023 Adoption du Budget supplémentaire 2025
- 17-25-133 2025 DAC 166 Subventions (311.000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir
- 17-25-134 2025 DAC 167 Subventions (28.000 euros) à quatre structures culturelles pour des résidences en centres de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'Art pour Grandir
- 17-25-135 2025 DAJ 2 Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau
- 17-25-136 2025 DFPE 27 Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 17-25-137 2025 DFPE 46 Subventions (1 483 481 €), avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant
- 17-25-138 2025 DFPE 107 Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale
- 17-25-139 2025 DFPE 128 Subvention (5 120 865€) et avenants n° 1 FRANCE HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance
- 17-25-140 2025 DDCT 113 Subventions (99040 euros) à 29 associations pour le financement de 43 projets dans les quartiers politique de la ville du 17ème arrondissement (2ème enveloppe EDL 17)
- 17-25-141 2025 DDCT 117 Soutenir et sécuriser 69 associations pour le financement de 120 projets en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (763 965 euros)
- 17-25-142 2025 DDCT 122 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (106 000 euros) pour 8 associations (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)
- 17-25-143 2025 DPMP 4 Subventions (50.500 euros) et conventions avec 23 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance dans les quartiers populaires et de la politique de la ville.
- 17-25-144 2025 DJS 17 Subventions (100 400 euros) à huit associations sportives (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)
- 17-25-145 2025 DJS 102 Attribution d'un contrat de concession de travaux sur le site des Tennis Pereire situés 119 Bd Pereire à Paris 17ème.
- 17-25-146 2025 DGRI 9 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »
- 17-25-147 172025024 Jardin pédagogique Bernard Lafay

17-25-148 2025 DAE 22 Conventions, avenant à convention et subventions (451 000€) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

17-25-149 2025 DASCO 57 Caisse des écoles du 17ème arrondissement - Attribution d'une subvention complémentaire (238 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

17-25-150 2025 DEVE 67 Subventions (130 000 euros) à 15 associations (16 projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire

17-25-151 2025 DSOL 77 Signature de 31 avenants aux conventions

pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions

17-25-152 2025 DSOL 78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

17-25-153 2025 DSOL 110 Subventions (446 000 euros) et conventions à 27 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

17-25-154 2025 DTEC 30 Dérogation, pour des bâtiments, à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur en zone de développement prioritaire

17-25-155 2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

17-25-156 V172025039 Vœu rattaché au projet de délibération 2025 DVD 49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires - Relatif à une meilleure régulation des Vélos à assistance électrique en libre-service sur l'espace public

17-25-157 2025 DASCO 14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

17-25-158 2025 DASCO 38 Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

17-25-159 2025 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

17-25-160 2025 DJS 59 Subventions (220.000 euros), conventions et avenants avec 10 associations jeunesse (10e, 17e, 19e, 20e) afin de soutenir l'accès aux droits.

17-25-161 2025 DJS 60 Subventions (253.500 euros), conventions et avenants avec 56 associations de jeunesse (10e, 11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

17-25-162 2025 DJS 61 Subventions (211.900 euros), conventions et avenants avec 58 associations de jeunesse (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

- 17-25-163 2025 DJS 62 Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.
- 17-25-164 2025 DJS 97 Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE pour la gestion des Centres Paris Anim' La Jonquière et son annexe Louis Loucheur (17e).
- 17-25-165 2025 DAC 262 Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.
- 17-25-166 2025 DAC 267 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques et signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs.
- 17-25-167 2025 DLH 121 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant diverses opérations de logements sociaux réalisées par Paris Habitat
- 17-25-168 2025 DLH 133 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP
- 17-25-169 2025 DU 85 Vente de trois lots de copropriété (lots n° 54, 101 et 102), 13 rue d'Armaillé (17e).
- 17-25-170 2025 DU 107 Déclassement du domaine public communal et cession d'un immeuble 29 avenue de Villiers (17e).
- 17-25-171 V172025037 Vœu relatif au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et équipements municipaux
- 17-25-172 V172025038 Vœu relatif aux nuisances sonores générées par la collecte municipale des déchets à Paris
- 17-25-173 V172025036 Vœu relatif au tri et à la réduction des déchets

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement

M. Paul HATTE,
Conseiller de Paris, secrétaire de séance

